

MONTEES ET DESCENTES

Accessions / Rétrogradations (*Championnats Seniors*)

Considérant le Procès-Verbal de la Commission Régionale des Compétitions de la Ligue du Grand Est de Football en date du 12 juin 2024 actant les descentes du Championnat Régional 3 (Poule C) en Championnat Départemental 1, à savoir 2 Clubs rattachés au District Aube de Football,

Considérant les classements des championnats de D1, D2 A, D2 B, D3 A et D3 B arrêtés selon les modalités sus-évoquées,

Considérant les Règlements Particuliers de la LGEF, du District Aube de Football ainsi que ceux des Championnats seniors masculins,

La Commission enregistre les mouvements suivants à l'issue de la saison 2023/2024,

RELÉGUÉS du Championnat R3 en Départemental 1 :

UFC AUBE et JS VAUDOISE

Championnat Départemental 1 :

- **Accède en Régional 3**
(*le Club classé premier de la poule*)
ROMILLY CHAMPAGNE FC 1
- **Relégués en Départemental 2**
(*les clubs classés aux trois dernières places de la poule*)
ESNA 2 – RCSC 2 – NORD EST AUBOIS 1

Aboutissant au final à cette heure, en cas de réengagement de chacune des équipes ayant gagné le droit de participer à cette division, à une Poule de 12 équipes pour la saison 2024/2025.

Championnat Départemental 2 :

- **Accèdent en Départemental 1**
(*le Club classé premier de chaque poule*)
ROSIERES OM 2 **au titre de la poule A**
AS PONT SAINTE MARIE **au titre de la poule B**
- **Relégués en Départemental 3**
(*les clubs classés aux deux dernières places de chaque poule ainsi que le moins bon classé 10ème selon décision motivée par application du règlement en ANNEXE 2*)

Détermination du moins bon 10^{ème} – voir Annexe 2

Poule A :

Classement de SAINT MEZIERY avec les matchs de l'AS PORTUGAIS des CHARTREUX et ERVY

3 défaites et 1 victoire soit **3** points et - 5 à la différence de buts

Poule B : En Fonction du contentieux en cours du FC BREVIANDES en appel à la LGEF, il y a 3 possibilités :

Possibilité 1 (décision confirmée en appel):

Classement du FC BREVIANDES avec les matchs du FC TERTRES et du RC de l'AUBE

2 défaites et 2 victoires soit **6** points et +3 à la différence de buts

Possibilité 2 (décision ne permettant pas au FC BREVIANDES de dépasser la 9^{ème} place):

Classement du FC TERTRES (qui serait 10^{ème}) avec les matchs du FC BREVIANDES et du RC de l'AUBE

1 défaite et 3 victoires soit **9** points et – 1 à la différence de but

Possibilité 3 (décision faisant que le FOYER BARSEQUANAIS passe 9^{ème} au classement):

Classement du FC TERTRES (qui serait 10^{ème}) avec les matchs du FOYER BARSEQUANAIS et du RC de l'AUBE

2 défaites et 2 victoires soit **6** points et – 3 à la différence de but

Par conséquent, quel que soit le scénario à l'issue du contentieux avec le FC BREVIANDES dans la poule B :

Il est rétrogradé en D3 :

Au titre de la Poule A : les Clubs de **ERVY 1 – SPORTING FC et SAINT MEZIERY 3 (au titre de moins bons 10^{ème})**

Au titre de la Poule B : les clubs de **RC DE L'AUBE – ESC PAYS D'ORIENT**

Aboutissant au final à cette heure, en cas de réengagement de chacune des équipes ayant gagné le droit de participer à cette division, à 2 poules de 12 équipes pour la saison 2024/2025.

Championnat Départemental 3 :

• **Accèdent en Départemental 2**

(les clubs classés aux deux premières places de chaque poule A et B)

NOGENTAIS 3

au titre de la poule A

AS CHARTREUX 2

au titre de la poule A

E.S. MUNICIPAUX 2

au titre de la poule B

Ent. VENDEUVRE/DIENVILLE 2

au titre de la poule B

Note : Afin de garder le nombre d'équipes prévues au règlement des championnats seniors sous l'égide du District Aube de Football, le maintien ou les accessions d'équipes sont susceptibles d'évoluer en rapport avec d'éventuelles radiations, déclarations de non-activité des clubs en catégorie seniors décidées à l'orée de la saison 2024/2025, des fusions, des ententes/groupements seniors voire en fonction d'équipes qui ne se réengageraient pas. Les clubs, dont la situation serait alors amenée à changer, seront avertis.